

République Française
Commune de
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Chevreuse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 /575 /2017 /055	Date de Convocation 13/12/2017	Date d'affichage 22/12/2017	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	29	29
OBJET : DÉSIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX RÉFÉRENTS					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 13 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents (29) :

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur MENARD Dominique, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame CLOST Linda, Monsieur VEYRENC Jean-Joël, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAITEL Henri , Madame ROCH Catherine, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame POITAYA Marie, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame LE DUAULT Sabine, Monsieur SCHAAL Clément, Madame GROBON Marion, Monsieur NOGUES Thomas, Madame YACUBA Njenabu, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame PERRIN Céline, Monsieur HOUPLAIN Jean-Christophe, Madame BLONDEL Bernadette

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) (0) :

Absent(s) non représenté(s) (0) :

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint.

Début de la séance.

Secrétaire de séance : Madame Marion GROBON, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les élections municipales partielles des 3 et 10 décembre 2017 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal le 15 décembre 2017,

VU la délibération 78/575/2017/050 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2017/053 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de désigner des conseillers municipaux référents au sein de différentes compétences de la commune,

CONSIDERANT la proposition de désignation présentée,

Après présentation par Monsieur le Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire

DE PRENDRE ACTE de la désignation des conseillers municipaux référents comme présentée dans le tableau ci-après :

FONCTION	Nom	Prénom
Référente éducation à la culture	Mme CLOST	Linda
Référente transition énergétique, transport	Mme ROCH	Catherine
Référente intergénérationnel	Mme POITAYA	Marie
Référent nouvelles technologies	Mr. SCHAAL	Clément
Référente prévention, sécurité	Mme GROBON	Marion
Référent sport	Mr. NOGUES	Thomas
Référente emploi	Mme YACUBA	Djenabu

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits


Le Maire,
Dominique BAVOIL

